

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

<b>Séance publique du 13 NOVEMBRE 2017 à 8h30</b>	Date de convocation : 7 NOVEMBRE 2017
---	---------------------------------------

**PRESENTS** : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLETT, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

<b>EXCUSES</b> : Alain FABRE, Guillaume HERAS, Serge LALLEMAND, Alain PEREA	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION</b> : Jacques BLAYA
---	---

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aimé LAFFON

<b>Délibération</b>
<b>N°B2017-122</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>20</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>20</b>
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

**Nomenclature Etat : Finances Locales - Divers**

**OBJET : EAU et ASSAINISSEMENT - Mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire sur Internet des factures eau/assainissement émises par la Régie du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération**

Afin de proposer aux abonnés de la Régie Eau-Assainissement du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, le paiement par carte bancaire sur Internet des factures, la Direction Générale des Finances Publiques a été sollicitée afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux. Ainsi, le Grand Narbonne émet des titres de recettes exécutoires, correspondant à la facturation par la Régie de l'eau et de l'assainissement. Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé « TIPI » permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

## N°B2017-122

Pour mettre en œuvre ce moyen de paiement, des modifications doivent être apportées sur la chaîne de recouvrement afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information du Grand Narbonne et de la DGFIP, puis émarginés automatiquement, après paiement effectif, dans l'application Hélios.

Il convient donc de passer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI Titre » entre la Direction Générale des Finances Publiques et le Grand Narbonne afin de définir le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement. Le Grand Narbonne aura à sa charge les coûts relatifs au commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local soit un coût annuel estimé à 5100 €.

**Vu** en Commission 3 le 10 novembre 2017,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI Titre », telle que ci-annexée,
- D'autoriser la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire sur Internet des factures eau/assainissement émises par la Régie du Grand Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment ladite convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 20/11/2017  
et de sa publication  
le : 20/11/2017**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

